

DATE DE CONVOCATION : 10 Octobre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à P. FREON - C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE - G. MICHELY donne pouvoir à K. GAI

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M. THINON-CLERC - C. BONNEAU - G. MICHELY - S. LABROUSSE - F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A CHARENTE NUMERIQUE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** la nécessité de mettre en place un NRO (Nœud de Répartition Optique) dans le cadre du développement de la fibre optique sur la commune,

**VU** la demande de Charente Numérique, chargée du développement de la fibre, afin de mettre en place ce matériel sur une parcelle privée de la commune cadastrée AS 220.

**VU** la nécessité de signer une convention entre les deux parties, pour la mise à disposition de cette parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, **PAR 20 VOIX POUR** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain avec Charente Numérique pour la mise en place d'un NRO, sur une partie de la parcelle cadastrée AS 220.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le signataire  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE